



Règlement Locations de Salles Le Rubis

I. L'engagement du Rubis

Le Rubis s'engage à maintenir des locaux en bon état.

Il s'engage aussi à garantir un cadre où le respect de chaque activité est pris en compte

II. L'engagement de l'intervenant

a. Les qualifications

L'intervenant s'engage à avoir et à maintenir un niveau de qualification respectable.

Il s'engage aussi à rester professionnel au sein du Rubis quel que soit la situation.

b. Informer ses clients

L'intervenant s'engage à informer le client et à lui rappeler les détails du règlement qui le concerne.

- Chaussures & absence de nourriture dans les salles
- Ouverture/fermeture de la porte principale
- Les règles de bien vivre ensemble...

c. Respecter le matériel

L'intervenant s'engage à respecter le matériel mis à disposition par Le Rubis et à ne pas emprunter celui des autres intervenants sans leur accord.

III La réservation de salles

Le locataire est tenu de réserver sa salle sur le site <http://www.t-pas.com/locations-de-salles/> ou par téléphone au 06.58.57.79.73. / 06.58.59.18.73.

La location est considérée comme définitive une fois le dossier complet reçu à notre Siège : **The Performing Arts School – 109 Rue de la Martellière- 38500 VOIRON accompagné de son règlement par chèque ainsi que du chèque de caution de 400€.**

Lors de la réservation le locataire doit prendre en compte le temps d'utilisation réel de la salle (installation et de désinstallation). Et ne doit en aucun cas occuper la salle en dehors de ses horaires. Les salles étant utilisées par plusieurs personnes doivent être disponibles pour le suivant.

b. L'utilisation

- A son arrivée le locataire doit signaler tout problème aux responsables du Rubis.
- Le dernier occupant pourra être tenu pour responsable en cas de litige.
- Vous êtes responsable de votre client et de ses actes.
- La nourriture et les boissons (café, thé...) sont bien sûr prohibés dans toutes les salles sauf dérogation qui dans ce cas entraîne le nettoyage de la salle.
- Les salles doivent être rendues propres et rangées et aspirées. (1 aspirateur est à votre disposition dans les WC)

- Les poubelles sont à vider et ne doivent contenir que des déchets « propres » (ne pas y jeter de liquide ou de nourriture).

c. La cuisine

L'utilisation de la cuisine est tolérée par Le Rubis et doit être rendue propre et nettoyée (sols, tables, etc...)

- Le matériel de la cuisine ne doit pas en sortir.
- La vaisselle doit toujours être lavée et rangée après utilisation.
- Nous vous demandons de repartir avec vos déchets en verre.

IV La publicité au sein du Rubis.

Seule la publicité pour des événements ayant lieu au Rubis est tolérée et ce jusqu'à la date de l'événement (limité à 1 mois). Les flyers ou affiches sont réservés aux activités régulières (cours collectifs, Activités individuelles, Formations et stages) pratiquées au Rubis.

b) LE SITE INTERNET :

La publicité faite aux intervenants réguliers sur le site internet, est comprise dans le prix de la location. Afin de répondre au mieux aux attentes de tous, il est demandé aux intervenants de faire parvenir toutes informations utiles les concernant via le mail : contact@t-pas.com.

Nous avons besoin des documents suivants sous format WORD en .doc ou .docx :

- CV
- Parcours professionnel
- Intitulé de votre cours/stage/activité + explications

Une photo de vous au format JPG ou JPEG.

Toute demande ne respectant pas ces formats ne sera pas traitée et Le Rubis ne pourra en être tenu pour responsable.

V DROIT A L'IMAGE

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____ autorise, The Performing Arts School via son établissement Le Rubis :

A disposer pleinement des images fixes ou en mouvements me représentant ainsi que des éléments sonore dont je suis l'émetteur, à utiliser mes nom et prénom et ce qui sont en rapport avec mon activité au sein du Rubis. Ces éléments pourront être utilisés dans tous les types de medias qu'utilise The Performing Arts School et notamment son site internet. Ces images ne seront utilisées que dans le but de promouvoir les activités du Rubis. En contrepartie The Performing Arts School s'engage à ne pas abuser de ce droit et à ne rien faire qui puisse nuire à votre image.

Par la signature de ce document je reconnais donc ne pas prétendre à une réparation juridique quelle qu'elle soit du fait de l'utilisation de mon image.

PORTE

La porte d'entrée principale doit impérativement être verrouillée avant le début de chaque cours. En cas de vol dans l'établissement vous serez tenu pour responsable.

- La dernière personne présente au Rubis doit vérifier l'extinction des lumières (internes + externes) et faire un tour rapide des salles pour n'oublier personne puis fermer les verrous de la porte principale et sortir par la porte vitrée de la salle de théâtre et fermer à clef cette dernière.

M _____ fait à _____ Date _____

« Lu et approuvé », signature